

GLOSSAIRE (PARTIEL, À COMPLÉTER...)

[A](#) [B](#) [C](#) [D](#) [E](#) [F](#) [G](#) [H](#) [I](#) [J](#) [K](#) [L](#) [M](#) [N](#) [O](#) [P](#) [Q](#) [R](#) [S](#) [T](#) [U](#) [V](#) [W](#) [X](#) [Y](#) [Z](#)

Affectation (aménagement du territoire) :

Attribution à un territoire, ou à une partie de celui-ci, d'une utilisation, d'une fonction ou d'une vocation déterminée.

(Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 2008)

Aire de répartition (écologie) :

Zone bien délimitée géographiquement et altitudinalement, à l'intérieur de laquelle un organisme existe; le plus souvent on s'intéresse à l'aire d'un taxon.

(Office québécois de la langue française, 2008-2010)

Aire protégée :

1) Espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés.

(UICN, 2008)

2) Territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la [diversité biologique](#) et des ressources naturelles et culturelles associées.

(Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 2002b)

Alluvions (géologie) :

[Sédiment](#) des cours d'eau et des lacs composé, selon les régions traversées et la force du courant, de galets, de gravier et de sable.

(Adapté de Foucault et Raoult, 2001)

Aménagement forestier :

Application pratique des principes de biologie, de physique, d'analyse quantitative, de gestion, d'économie, de sciences sociales et des politiques à la [régénération](#), à l'aménagement, à l'utilisation et à la conservation des forêts, de façon à atteindre des buts et des objectifs précis tout en maintenant la productivité forestière.

(Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, 2000)

Aménagement forestier durable :

1. Gestion de l'utilisation, de l'exploitation et de la protection des ressources naturelles et physiques d'une manière ou à un rythme qui permettent aux personnes et aux collectivités d'assurer leur bien-être social, économique et culturel ainsi que de préserver leur santé et leur sécurité, a) tout en préservant l'aptitude des ressources naturelles et physiques (à l'exclusion des minéraux) à répondre aux besoins raisonnablement prévisibles des générations futures, b) tout en sauvegardant l'aptitude de l'air, de l'eau, du sol et des [écosystèmes](#) à entretenir la vie et c) tout en évitant, en corrigeant ou en atténuant les effets pervers des activités sur l'environnement.

(Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, 2000)

2. L'aménagement forestier durable implique le maintien d'un équilibre entre les besoins et valeurs économiques, sociales et environnementales liées au milieu forestier où des compromis doivent être faits pour satisfaire chacune de ces sphères.

(Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, 2009)

Aménagement forestier écosystémique :

L'aménagement écosystémique s'inscrit dans le paradigme de l'aménagement durable en prenant en considération le même ensemble de valeurs, mais diffère dans la mesure où l'on y précise que les valeurs économiques et sociales liées au milieu forestier sont tributaires de l'intégrité des [écosystèmes](#) forestiers. Le concept d'aménagement écosystémique représente une évolution substantielle du paradigme de l'aménagement durable vers un plus net respect des limites et contraintes des écosystèmes. En établissant une hiérarchie entre les sphères économiques, sociales et environnementales de l'aménagement durable, on s'assure de ne pas compromettre le fonctionnement des écosystèmes pour des raisons économiques ou sociales.

(Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, 2009)

Assise rocheuse (géologie) :

Formation rocheuse résistante sur laquelle reposent des formations moins consolidées ou de nature différente.

(Adapté de Office québécois de la langue française, 2008-2010)

Banc d'emprunt :

Emplacement susceptible de fournir des matériaux d'emprunt, tels que le sable et le gravier.

(Adapté de Office québécois de la langue française, 2008-2010)

Bassin versant (hydrologie) :

Territoire délimité par la ligne de partage des eaux et à l'intérieur duquel les eaux de surface convergent vers un même point, appelé « exutoire ».

(Adapté de Office québécois de la langue française, 2008-2010)

Bioclimat :

Classe de climat caractérisée à la fois par les données annuelles de température et de précipitations ainsi que par les indices bioclimatiques que sont la durée annuelle moyenne de la saison de croissance ainsi que le nombre annuel de degrés-jours de croissance.

(Adapté de Gerardin et McKenney, 2001).

Biodiversité (ou diversité biologique) :

1. Ensemble des gènes, des espèces et des [écosystèmes](#) d'une région ou d'un milieu naturel donnés. 2. Variété caractérisant les peuplements d'espèces dans un milieu donné. Notes : On désigne parfois la biodiversité comme « l'étendue complète de la vie sur Terre » ou, en anglais, comme « the full variety of life on Earth ». Le terme *biodiversité* provient de la contraction de l'expression *diversité biologique*. La définition ci-dessus semble s'appliquer à la plupart des circonstances dans lesquelles le terme *biodiversité* est utilisé et couvre les trois niveaux auxquels la biodiversité est traditionnellement associée, soit la diversité génétique : diversité des gènes au sein d'une espèce; la diversité des espèces : diversité entre les espèces; la diversité au niveau des écosystèmes : diversité à un niveau d'organisation plus élevé, l'écosystème, qui comprend la diversité des différents processus et interactions durables entre les espèces, leurs habitats et l'environnement.

(Office québécois de la langue française, 2008-2010)

Biomasse :

Ensemble des matières organiques produites par la croissance végétale et animale, ou par l'activité humaine et animale, qui peuvent être utilisées pour la production d'énergie ou à d'autres fins, telle la production d'isolants, d'engrais, de matériaux de construction, etc.

(Office québécois de la langue française, 2008-2010)

Carboneutre :

Qui ne cause pas pas d'émissions nettes de dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère.

(Adapté de Office québécois de la langue française, 2008-2010)

Composition :

Proportion relative de chacune des [essences](#) principales qui se rencontrent dans un [peuplement](#), exprimée en pourcentage du volume total ou de la surface terrière du puplement ou, encore, du nombre total d'arbres.

(Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, 2000)

Coupe à diamètre limite :

Récolte de tous les arbres marchands au-dessus d'un certain diamètre, qui, dans les [peuplements](#) mélangés, peut varier selon l'[essence](#). On emploie également l'expression générique coupe de dimension.

(Ordre des ingénieurs forestiers, 2000)

Coupe de jardinage :

La première intervention d'une [coupe progressive](#); elle est réalisée avant l'atteinte de l'âge d'exploitabilité, de façon à augmenter l'ouverture permanente du [couvert](#) afin de créer des conditions favorables à la [régénération](#) naturelle par les arbres conservés comme semenciers, tout en limitant le développement de la végétation concurrente du sous-bois.

(Ordre des ingénieurs forestiers, 2000)

Coupe progressive :

Méthode d'[aménagement](#) équiennne d'un [peuplement](#) parvenu à maturité qui consiste à extraire les arbres par étapes. La première intervention ouvre le [couvert](#) pour permettre l'établissement de la [régénération](#) naturelle en sous-bois tout en limitant la croissance de la végétation concurrente. Une deuxième intervention peut être nécessaire pour atteindre de meilleures dimensions. La coupe finale récolte le reste du peuplement une fois la régénération bien établie. (Ordre des ingénieurs forestiers, 2000)

Couvert forestier :

(à compléter)

Domaine bioclimatique :

Territoire caractérisé par la nature de la végétation qui, à la fin des [successions](#), couvre les sites où les conditions [pédologiques](#), de drainage et d'exposition sont moyennes (sites mésiques). L'équilibre entre la végétation et le climat est le principal critère de distinction des domaines. Note(s) : Au Québec, on distingue dix domaines bioclimatiques, dont six dans la partie méridionale de la province : l'érablière à caryer cordiforme, l'érablière à tilleul, l'érablière à bouleau jaune, la sapinière à bouleau jaune, la sapinière à bouleau blanc, la pessière à mousses. Dans la partie septentrionale du territoire, on en reconnaît quatre : la pessière à lichens, la toundra forestière, la toundra arctique arbustive, la toundra arctique herbacée. (Gouvernement du Québec, 2005-2007)

Écosystème :

Ensemble dynamique des êtres vivants - plantes, animaux, ou micro-organismes – et de leurs interactions avec leur environnement naturel non vivant, qui forme une unité fonctionnelle. (Adapté de Gouvernement du Québec, 2004)

Écosystème forestier exceptionnel :

Les écosystèmes forestiers exceptionnels réfèrent à trois catégories d'écosystèmes forestiers, soit :

Forêt rare :

Type d'écosystème forestier qui occupe un nombre restreint de sites, couvrant une superficie réduite, et dont la rareté, généralement d'origine naturelle, peut aussi résulter de l'activité humaine. La rareté est évaluée autant à l'échelle du Québec qu'à l'échelle d'unités de territoire plus petites.

(Adapté de ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2003)

Forêt ancienne :

[Peuplement](#) non modifié par l'Homme, qui n'a subi aucune perturbation majeure récente et dans lequel on trouve de très vieux arbres. Les forêts anciennes ont comme particularité de renfermer à la fois des arbres vivants, [sénescents](#) et morts et un sol parsemé de gros troncs à divers stades de décomposition.

(Adapté de ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2003)

Forêt refuge :

Forêt abritant une ou plusieurs espèce(s) végétale(s) [menacée\(s\)](#) ou [vulnérable\(s\)](#). On peut, selon le cas, y trouver une espèce d'une grande rareté, une population remarquable de l'une ou l'autre de ces espèces ou une concentration significative (au moins trois) de ces mêmes espèces.

(Adapté de ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2003)

Enrichissement :

Augmentation du pourcentage d'[essences](#) ou de géotypes souhaités ou de la [biodiversité](#) d'une forêt par la [plantation intercalaire](#).

(Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, 2000)

Érosion :

Ensemble des phénomènes, associés à des agents tels que les eaux courantes, le vent, la glace ou la force de gravité, qui enlèvent tout ou partie des terrains existants, à la surface du sol ou à faible profondeur, et entraînent ainsi l'usure du relief terrestre.

(Adapté de Conseil canadien des ministres des forêts, 2008 et Foucault et Raoult, 2001)

Espèce candidate :

Espèce considérée comme ajout potentiel à la Liste des [espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables](#).

(Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 2005)

Espèce exotique envahissante :

Espèce **non indigène** dont l'introduction ou la propagation menace l'environnement, l'économie ou la société, y compris la santé humaine. Les bactéries, les virus ou les champignons d'origine étrangère, les végétaux aquatiques et terrestres, les mammifères, les oiseaux, les reptiles, les amphibiens, les poissons et les invertébrés (ce qui inclut les insectes, les crustacés et les mollusques) peuvent tous devenir des envahisseurs.

(Adapté de Gouvernement du Canada, 2004)

Espèce en situation précaire :

Dans le présent document, désigne toute espèce faunique ou floristique appartenant à l'une ou l'autre des catégories suivantes :

Statuts provinciaux

Espèce menacée (Québec) :

Toute espèce dont la disparition est appréhendée.

(Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 2005)

Espèce susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable (Québec) :

Espèce susceptible d'être désignée [menacée](#) ou [vulnérable](#) selon la Loi sur les espèces menacées ou vulnérables (LEMV).

(Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 2005)

Espèce vulnérable (Québec) :

Toute espèce dont la survie est précaire, même si sa disparition n'est pas appréhendée.

(Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, 2005)

Statuts fédéraux

Espèce en voie de disparition (Canada) :

Espèce sauvage exposée à une disparition de la planète ou à une disparition du pays imminente.

(Comité sur la situation des espèces en péril, 2008)

Espèce menacée (Canada) :

Espèce sauvage susceptible de devenir "[en voie de disparition](#)" si rien n'est fait pour contrer les facteurs menaçant de la faire disparaître.

(Comité sur la situation des espèces en péril, 2008)

Espèce préoccupante (Canada) :

Espèce sauvage qui peut devenir "[menacée](#)" ou "[en voie de disparition](#)" en raison de l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces reconnues qui pèsent sur elle.

(Comité sur la situation des espèces en péril, 2008)

Essence :

Espèce, lorsqu'il s'agit d'arbres croissant en forêt.

(Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, 2000)

Établissement :

Ensemble des installations et de l'équipement groupés sur un même emplacement et constituant une unité technique de production de biens et de services rattachée économiquement et juridiquement à l'entreprise. L'établissement, qui est une unité technique, peut coïncider avec l'entreprise, qui est une unité économique, ou n'en constituer qu'un élément lorsqu'il y a plusieurs établissements distincts. À titre d'exemple, une entreprise qui compte un siège social, une usine et quatre succursales comporte, en fait, six établissements.

(Adapté de Office québécois de la langue française, 2008-2010)

Faille (géologie) :

Cassure de terrain avec déplacement relatif des parties séparées.

(Adapté de Foucault et Raoult, 2001)

Forêt naturelle :

La forêt jugée naturelle correspond à la forêt telle qu'elle était avant de subir des transformations résultant de l'exploitation industrielle à grande échelle ou, dans le cas de certaines régions du sud du Québec, avant de subir des transformations résultant du défrichement et de l'expansion agricole à l'époque de la colonisation.

(Adapté de Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2010)

Formation meuble (géologie) :

Ensemble de matériaux non consolidés à la surface de la Terre, mis en place par un processus de [sédimentation](#) dans un environnement donné (glaciaire, marin, lacustre, fluviale, etc.) ou formé sur place (altération, gélifraction, etc.), et qui présente des caractéristiques propres à son mode de formation.

(à compléter)

Fossile :

Reste, trace ou moulage naturel d'organisme conservé dans des [sédiments](#).
(Foucault et Raoult, 2001)

Fragmentation (écologie) :

Processus qui conduit à la subdivision d'un [habitat](#) continu en parcelles plus petites. Elle se produit de façon naturelle (ex. : en raison des feux de forêt) mais, le plus souvent, elle est due à l'expansion et à l'intensification de l'utilisation du territoire par les populations humaines. Elle comporte trois principaux aspects, soit 1) la perte de l'habitat d'origine; 2) la réduction de la superficie des parcelles correspondant à cet habitat et 3) une isolation accrue des parcelles les unes par rapport aux autres. Chacun de ces aspects est susceptible de participer à la perte de la [diversité biologique](#) qui était présente dans l'habitat d'origine.
(Adapté de Andren, H., 1994)

Grande culture (agriculture) :

Ensemble de cultures comprenant des céréales (telles que le maïs, le blé ou l'avoine), des [oléagineux](#) (tels que le canola ou le lin) et des [protéagineux](#) (tels que le soya), excluant la plupart des cultures fruitières et maraîchères (à l'exception notamment de la pomme de terre), et souvent exploitées sur des terres de grandes superficie.
(Adapté de Statistique Canada, 2006)

Habitat (écologie) :

Milieu géographique dont les caractéristiques physiques offrent les conditions nécessaires à la vie et au développement d'une espèce animale ou végétale.
(Office québécois de la langue française, 2008-2010)

Habitat faunique :

Lieu naturel ou, plus rarement, artificiel, qui est occupé par une espèce ou un groupe d'espèces (population faunique). Dans ce milieu, l'animal trouve, outre l'abri, les éléments nécessaires à la satisfaction de l'ensemble de ses besoins fondamentaux, dont l'alimentation et la reproduction.
(Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2003-2004b)

Hydrolienne :

Dispositif subaquatique ou partiellement immergé muni d'une turbine et d'un alternateur, utilisant la puissance du courant des marées, des fleuves et de certaines rivières afin de produire de l'énergie électrique.
(Office québécois de la langue française, 2008-2010)

Indigène (espèce) :

(à compléter)

Industrie bioalimentaire (économie) :

Regroupement des industries appartenant aux secteurs d'activité suivants :

- Agriculture;
- Pêches commerciales;
- Transformation des aliments, boissons et tabac;
- Commerce de gros de ces produits;
- Commerce de détail alimentaire;
- Restauration.

(Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, 2008)

Intégrité écologique :

État d'un [écosystème](#) jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie, plus précisément par la composition et l'abondance des espèces [indigènes](#) et des communautés biologiques ainsi que par le rythme des changements et le maintien des processus écologiques. Les écosystèmes sont intègres lorsque leurs composantes indigènes (plantes, animaux et autres organismes) et leurs processus (tels que la croissance et la reproduction) sont intacts.

(Adapté de Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada)

Intrusion (géologie) :

Processus de mise en place de [magma](#) dans les formations rocheuses déjà constituées ou masse de roches magmatiques ainsi formées au sein d'autres roches.

(Adapté de Foucault et Raoult, 2001 et Office québécois de la langue française, 2008-2010)

Magma (géologie) :

Liquide à haute température (au moins 600°C) qui donne des roches par solidification, soit à une certaine profondeur au cours d'un refroidissement lent (roches plutoniques), soit en surface par le refroidissement rapide de laves (roches volcaniques).

(Foucault et Raoult, 2001)

Marais :

[Milieu humide](#) dominé par des plantes herbacées sur substrat minéral partiellement ou complètement submergé au cours de la saison de croissance. Dans la majorité des cas, les marais sont riverains, car ils sont ouverts sur un lac ou un cours d'eau, mais ils peuvent également être isolés.

(Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, date inconnue)

Marécage :

[Milieu humide](#) dominé par une végétation ligneuse, arborescente ou arbustive, croissant sur un sol minéral ou organique soumis à des inondations saisonnières ou caractérisé par une nappe phréatique élevée et une circulation d'eau enrichie de minéraux dissous. Il est soit isolé, soit ouvert sur un lac ou un cours d'eau.

(Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, date inconnue)

Mètre cube apparent :

Unité de mesure du volume de bois. Comme son nom l'indique, la méthode de mesurage au volume apparent consiste à déterminer le volume apparent d'un ensemble de pièces de bois tronçonnées, généralement en longueurs fixes de moins de 1,50 m et empilées, en fonction de la hauteur, de la largeur et de la longueur de chaque pile. En conséquence, elle inclut l'écorce et les vides entre les pièces de bois. Le volume brut des bois mesurés selon cette méthode est égal au produit des trois dimensions des piles. Cependant, pour trouver le volume net à enregistrer, il faut soustraire de ce volume brut le volume total des sous-diamètres (billes dont le diamètre est inférieur à la classe minimale de 10 cm) et le volume total de réduction attribuable aux défauts. (Adapté de ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2008 c et Service canadien des forêts, 2007)

Milieu humide :

Expression qui couvre une large gamme d'écosystèmes, tels que les étangs, les marais, les marécages et les tourbières. Ils constituent l'ensemble des sites saturés d'eau ou inondés pendant une période suffisamment longue pour influencer la nature du sol et la composition de la végétation. Ces sols minéraux ou organiques sont influencés par de mauvaises conditions de drainage alors que la végétation se compose essentiellement d'espèces ayant une préférence pour des lieux humides ou d'espèces tolérant des inondations périodiques (Couillard et Grondin, 1992). Les milieux humides sont avant tout des milieux de transition entre les milieux terrestres et aquatiques. Ils sont soit riverains de lacs, de cours d'eau, d'estuaires ou de la mer, soit isolés dans des dépressions mal drainées. La majorité d'entre eux sont d'origine naturelle alors que d'autres sont le résultat d'aménagements directs ou indirects de l'homme. (Joly *et. al.*, 2008)

Oléagineux :

Espèces cultivées en vue de la production d'huile (ex. : canola). (Adapté de Office québécois de la langue française, 2008-2010)

Paysage :

À la base, la notion de paysage réfère à une portion de territoire, soumise au regard, qui se compose à la fois d'éléments naturels et d'éléments aménagés par et pour les activités humaines. Plus largement, elle englobe les interactions entre les populations, leurs activités et les lieux qui les accueillent. Des éléments biophysiques, anthropiques, socioculturels, visuels et économiques s'inscrivent ainsi dans la notion de paysage. (Adapté de Office québécois de la langue française, 2008-2010; Conseil du Paysage québécois, 2002 et Groupe-conseil sur la politique du patrimoine culturel du Québec, 2000)

Pédologie :

Étude scientifique du sol, traitant des sols comme d'une ressource naturelle à la surface de la terre et portant sur leur formation, classification, cartographie, ainsi que sur leurs propriétés physiques, chimiques, biologiques, leur fertilité, etc.; ces propriétés sont étudiées en soi, et quant aux applications qui en peuvent découler pour l'aménagement des ressources naturelles en cause, de la production végétale, etc. (Office québécois de la langue française, 2008-2010)

Période glaciaire :

Période au cours de laquelle l'évolution des conditions climatiques entraîne la mise en place, l'expansion et la rétraction d'importantes masses glaciaires à la surface du globe. (Adapté de Foucault et Raoult, 2001 et Office québécois de la langue française, 2008-2010)

Peuplement forestier :

Ensemble d'arbres constituant un tout jugé assez homogène, notamment quant à sa [composition](#) floristique, sa [structure](#), son âge et sa répartition dans l'espace, pour se distinguer des peuplements voisins.

(Office québécois de la langue française, 2008-2010)

Plan conjoint :

Le plan conjoint est un outil à la disposition des producteurs agricoles et des pêcheurs, qui leur donne la possibilité de négocier collectivement toutes les conditions de mise en marché de leur produit ou de leur pêche et d'en régler les modalités. Il a pour but d'améliorer les conditions de mise en marché, de mieux répartir les revenus tirés de la vente des produits agricoles et de la pêche, de simplifier les mécanismes d'approvisionnement des transformateurs et de structurer l'offre de produit qu'il vise. Il peut être adapté tant aux caractéristiques du produit visé qu'aux besoins des intervenants.

(Régie des marchés agricoles et alimentaires, 2009)

Plantation intercalaire :

Plantation de jeunes arbres à travers la végétation forestière existante, naturelle ou issue de plantation.

(Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, 2000)

Plaque continentale (géologie) :

Morceau de croûte terrestre composé de roches acides, riches en silice, dont l'épaisseur peut atteindre environ 150km, et qui flotte sur la partie fluide de la structure interne de la Terre.

(Adapté de Foucault et Raoult, 2001 et Office québécois de la langue française, 2008-2010)

Producteur forestier reconnu :

Est un producteur forestier reconnu, la personne ou l'organisme qui satisfait aux conditions suivantes :

1° posséder un terrain ou un groupe de terrains pouvant constituer une unité d'évaluation au sens de l'article 34 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) et dont la superficie à vocation forestière totale est d'au moins quatre hectares, dotée d'un plan d'[aménagement forestier](#) certifié conforme aux règlements de l'agence régionale de mise en valeur des forêts privées compétente par un ingénieur forestier.

2° enregistrer auprès du ministre, ou de toute personne ou organisme qu'il désigne à cette fin, toute la superficie à vocation forestière de l'unité d'évaluation au sens de l'article 34 de la Loi sur la fiscalité municipale (chapitre F-2.1) qui remplit les conditions prévues au paragraphe 1o et toute modification y affectant la contenance ou y opérant un changement.

(Loi sur les Forêts, L.R.Q. chapitre F-4.1)

Produit intérieur brut ou PIB (économie) :

Valeur de tous les biens et services produits à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'un territoire au cours d'une période donnée.

(Office québécois de la langue française, 2008-2010)

Protéagineux :

Espèces cultivées dont les graines contiennent une forte proportion de protéines (ex. : soya).
(Adapté de Office québécois de la langue française, 2008-2010)

Province géologique :

Grande région possédant ses propres caractéristiques, différentes de celles des régions adjacentes, en ce qui a trait à la nature et à l'âge des roches et des structures géologiques.
(Adapté de Commission géologique du Canada, 2004)

Puissance électrique installée :

Somme arithmétique des puissances nominales des générateurs électriques principaux et auxiliaires de tous les groupes d'une centrale.
(Adapté de Office québécois de la langue française, 2008-2010)

Regarni :

Réfection des plantations là où le reboisement, naturel ou artificiel, n'a pas permis d'atteindre une densité adéquate. Désigne aussi un endroit où ces plantations sont faites ainsi que les plants destinés à combler les vides d'un reboisement.
(Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, 2000)

Régénération :

1. Semis ou gaules présents dans un [peuplement](#). 2. Renouvellement du [couvert](#) arboré par l'établissement naturel ou artificiel de jeunes arbres.
(Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, 2000)

Région centrale :

(à compléter, voir MDEIE, 2008)

Région physiographique :

(à compléter; "Territoire à l'intérieur duquel les caractéristiques de relief sont relativement homogènes.")

Roche :

Matériau constitutif de l'écorce terrestre, formé en général d'un assemblage de minéraux et présentant une certaine homogénéité, le plus souvent dur et cohérent.
(Adapté de Foucault et Raoult, 2001)

Roche sédimentaire (géologie) :

Type de roche résultant de l'accumulation de [sédiments](#) pendant une période plus ou moins longue.
(Adapté de Foucault et Raoult, 2001)

Secteur primaire (économie) :

Secteur d'activité qui regroupe les entreprises exerçant des activités d'extraction des matières premières et des activités productrices de matières non transformées.
(Office québécois de la langue française, 2008-2010)

Secteur secondaire (économie) :

Secteur d'activité qui regroupe les entreprises exerçant des activités de transformation des matières premières en produits finis ou semi-finis.

(Office québécois de la langue française, 2008-2010)

Secteur tertiaire (économie) :

Secteur d'activité qui regroupe les entreprises exerçant des activités commerciales et administratives visant à fournir des services.

(Office québécois de la langue française, 2008-2010)

Sédiment :

Accumulation de particules provenant de la désagrégation ou de la dissolution de roches préexistantes, ou encore de matières d'origine organique, transportées séparément, puis déposées en un lieu donné par les eaux, le vent, la glace, etc. au cours d'une période plus ou moins longue. Soumis à divers processus physico-chimiques, notamment sous l'effet de la pression résultant de l'enfouissement, les sédiments peuvent se consolider et ainsi former des roches sédimentaires.

(Adapté de **Centre national de ressources textuelles et lexicales, 2009** et Foucault et Raoult, 2001)

Sénescence :

Étape de la vie d'un organisme ou d'une partie d'un organisme qui précède la mort naturelle, et qui s'accompagne généralement d'une capacité réduite à remédier aux dommages et à la dégradation.

(Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, 2000)

Structure :

Structure d'un peuplement :

1. Distribution physique et temporelle des végétaux dans un peuplement. 2. Distribution horizontale et verticale des composantes d'un peuplement forestier, comme la hauteur, le diamètre, les classes de cime ainsi que les tiges d'arbres, d'arbustes et d'herbacées en sous-étage, les chicots et les débris ligneux au sol.

(Ordre des ingénieurs forestiers, 2000)

Structure de la végétation :

Façon dont les individus sont répartis verticalement, les uns par rapport aux autres, dans une communauté végétale (structure verticale) ou horizontalement à la surface du terrain (structure horizontale).

(Ordre des ingénieurs forestiers, 2000)

Structure du paysage :

Nombre, fréquence, dimension et juxtaposition des éléments du paysage (peuplements et blocs) qui sont importants pour la détermination ou l'interprétation des processus écologiques.

(Ordre des ingénieurs forestiers, 2000)

Structure équiennne

Se dit d'une forêt ou d'un peuplement formé d'arbres dont les différences d'âge sont faibles (variant de 10 à 20 ans).

(Ordre des ingénieurs forestiers, 2000)

Structure équilibrée :

Dans un [peuplement](#), distribution des classes d'arbres suivant une suite continue, ou presque, du stade de semis à celui de l'arbre à maturité.

(Conseil canadien des ministres des forêts, 2008)

Structure inéquienne :

Se dit d'une forêt, d'un [peuplement](#) ou d'un type de [couvert](#) composé d'arbres d'âges très différents. Habituellement, ce type de couvert est composé de plus de trois classes d'âge distinctes.

(Ordre des ingénieurs forestiers, 2000)

Structure inéquienne irrégulière :

Structure d'un [peuplement](#) forestier qui comporte au moins trois classes d'âge distinctes, mais qui n'occupent pas la même superficie approximative. La répartition des diamètres est déséquilibrée.

(Conseil canadien des ministres des forêts, 2008)

Structure inéquienne régulière :

Structure d'un [peuplement](#) dans lequel au moins trois classes distinctes d'âge occupent des superficies à peu près égales, ce qui fait que la répartition des classes de diamètre est équilibrée.

(Conseil canadien des ministres des forêts, 2008)

Succession (écologique) :

Processus par lequel une série de communautés végétales différentes et les animaux et microbes qui y sont associés occupent l'espace et se remplacent successivement dans le temps dans un [écosystème](#) ou un paysage après les perturbations.

(Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, 2000)

Terrain forestier productif / improductif :

Un terrain à vocation forestière est considéré comme productif s'il produit plus de 30 m³ par hectare en moins de 120 ans. À l'inverse, un terrain à vocation forestière, mais qui produit 30 m³ par hectare ou moins durant la même période, est considéré comme improductif.

(Adapté de ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2008 [e](#))

Tonne-équivalent-pétrole :

Unité de mesure énergétique exprimée en fonction de l'énergie produite par une tonne de pétrole.

(Office québécois de la langue française, 2008-2010)

Tonne métrique anhydre :

Unité de mesure de la biomasse, qui exclut sa teneur en eau (biomasse sèche).

(aucune référence trouvée)

Tourbière :

Formation végétale constituée de matières organiques partiellement décomposées, occupant un milieu mal drainé où le processus d'accumulation organique prévaut sur les processus de décomposition et d'humification.

(Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, date inconnue et Office québécois de la langue française, 2008-2010)

Tourbière boisée :

Tourbière dominée par un couvert boisé, c'est-à-dire dans laquelle le recouvrement en arbres et en arbustes de plus de 4 mètres de hauteur est supérieur à 25% de la superficie de la tourbière.

(Adapté de ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, date inconnue)

Tourbière ombrotrophe (bog) :

Tourbière dans laquelle l'apport principal en éléments minéraux et en eau provient des précipitations et du vent. Elle se caractérise par des eaux acides, pauvres en éléments minéraux et par une dominance de sphaignes, souvent accompagnées d'arbustes (éricacées) et d'arbres (mélèze et épinette noire). Elle peut comporter des mares.

(Adapté de ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, date inconnue)

Tributaire ou affluent :

Cours d'eau qui se jette dans un cours d'eau de plus grande importance ou encore dans un lac. (Office québécois de la langue française, 2008-2010).

Zone bioclimatique :

Vaste étendue caractérisée par des conditions macro-climatiques relativement homogènes, comme le révèlent les processus qui régissent le fonctionnement des [écosystèmes](#) et les grandes formations végétales qui en dérivent.

(Grondin, 1996)

Zone d'intervention prioritaire (ZIP) :

Le concept de zones d'intervention prioritaire (ZIP) désigne un zonage à la fois écologique et social des rives du fleuve Saint-Laurent, auquel est jumelée une structure de partenariat et de concertation, avec pour objectif de permettre aux citoyens et aux acteurs sociaux de s'engager dans la protection et le développement de leur zone fluviale et, ultimement, de les prendre en charge. Les comités ZIP sont les organismes locaux de concertation et d'action qui regroupent les principaux usagers du Saint-Laurent dans leur territoire en vue de résoudre les problèmes locaux et régionaux touchant les [écosystèmes](#) fluviaux et leurs usages.

(Adapté de Plan Saint-Laurent, 2008 et de Stratégies Saint-Laurent, 2008)

[A](#) [B](#) [C](#) [D](#) [E](#) [F](#) [G](#) [H](#) [I](#) [J](#) [K](#) [L](#) [M](#) [N](#) [O](#) [P](#) [Q](#) [R](#) [S](#) [T](#) [U](#) [V](#) [W](#) [X](#) [Y](#) [Z](#)

[Retour à la table des matières générale](#)